

Évaluation de suivi des cursus « Informatique »

2016-2017

RAPPORT D'ÉVALUATION DE SUIVI

**Institut d'enseignement de promotion sociale de la communauté française
(IEPSCF) Mouscron**

Bachelier en Informatique de gestion (en codiplomation)

Comité de suivi :
M. Gildas GAUTIER et M. Patrick GERLIER

19 juin 2017

INTRODUCTION

L'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur (AEQES) a procédé en 2016-2017 à l'évaluation de suivi des cursus « Informatique ». Cette évaluation se situe dans la continuité de l'évaluation précédente de ces cursus, organisée en 2011-2012.

Dans ce cadre, M. Gildas GAUTIER et M. Patrick GERLIER¹, mandatés par l'AEQES et accompagnés par un membre de la Cellule exécutive, se sont rendus le 21 février 2017 à l'Institut d'enseignement de promotion sociale de la communauté française (IEPSCF) Mouscron. Le présent rapport rend compte des conclusions auxquelles sont parvenus les experts après la lecture du dossier d'avancement remis par l'entité et à l'issue des entretiens, des observations réalisés *in situ* et de la consultation des documents mis à disposition. Bien que l'objet de la présente évaluation de suivi soit le bachelier en Informatique de gestion, la visite de suivi (et le rapport qui en découle) ne constitue pas une nouvelle évaluation du programme ; elle vise à mettre en lumière l'état de réalisation du plan d'action établi suite à la visite de 2012² ainsi qu'un ensemble de recommandations en vue de l'amélioration de la culture qualité. En ce sens, le rapport comporte moins des éléments spécifiques au programme que des recommandations plus générales sur la gestion du programme et la démarche qualité qui s'y rapporte.

Un entretien supplémentaire a été organisé lors de la visite de suivi à l'IEPSCF Mouscron, visant à examiner plus spécifiquement les éléments liés la codiplomation du bachelier, avec l'ensemble des directions des établissements concernés. Les représentants de l'IEPSCF Colfontaine, de l'IEPSCF Mouscron et de l'IEPSCF Péruwelz y ont participé ; la direction de l'IPEPS Wallonie Picarde, établissement qui devrait entrer dans la codiplomation à partir de septembre 2017, s'est, quant à elle, trouvée empêchée d'y participer. Les éléments de ce rapport ont été soumis à l'ensemble des représentants des quatre établissements pour un éventuel droit de réponse commun aux quatre établissements. Cet éventuel droit de réponse commun des établissements figurera au sein du rapport de l'IEPSCF Mouscron, où s'est tenu l'entretien supplémentaire.

Le comité de suivi tient à souligner la parfaite coopération de la coordination qualité et des autorités académiques concernées à cette étape du processus d'évaluation. Il désire aussi remercier les membres des directions, les membres du personnel enseignant et les étudiants qui ont participé aux entretiens et qui ont témoigné avec franchise et ouverture de leur expérience.

PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT

L'Institut d'enseignement de promotion sociale de la communauté française (IEPSCF) de Mouscron Comines relève du réseau de l'enseignement officiel organisé par la Communauté française (pouvoir organisateur). L'Institut est implanté sur deux sites (le principal à Mouscron et le deuxième à Comines) et offre un ensemble de formations allant du niveau secondaire au niveau supérieur. Deux bacheliers en cours du soir sont proposés : « comptabilité – option gestion » et « informatique de gestion ». Ce dernier, qui fait l'objet de l'évaluation de suivi, est organisé à Mouscron.

Les effectifs étudiants du bachelier en Informatique de gestion en B1 sont en augmentation significative depuis 2013. Le taux de diplomation reste limité et potentiellement inférieur au seuil de maintien des filières fixé par le décret « Paysage »³. Un regroupement avec trois autres

¹ Composition du comité des experts et bref *curriculum vitae* de chacun de ses membres disponibles sur : http://aeqes.be/experts_comites.cfm (consulté le 17 novembre 2016).

² Disponible sur http://www.aeqes.be/rapports_evaluation_details.cfm?documents_id=213 (consulté le 4 mai 2017).

³ Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études (disponible en cliquant [ici](#)). Une brève description de ce décret est présentée dans : AEQES, « l'enseignement supérieur en

établissements d'enseignement de promotion sociale (IEPSCF de Colfontaine, Péruwelz et IPEPS Wallonie Picarde) est engagé pour proposer une codiplomation de ce bachelier en Informatique de gestion.

Fédération Wallonie-Bruxelles », Bruxelles, 2016, page 14 (disponible [ici](#)). Y est mentionné une obligation de coorganisation, à l'horizon 2020, pour les filières qui n'atteindraient pas une moyenne, sur les cinq dernières années, de dix diplômés par an.

PARTIE 1 : PRINCIPALES ÉVOLUTIONS DE CONTEXTE DEPUIS L'ÉVALUATION INITIALE

Plusieurs changements importants sont intervenus dans le contexte et le fonctionnement de l'établissement depuis la visite d'évaluation initiale effectuée en 2012. Ils sont rappelés ci-après.

La mise en œuvre du décret Paysage s'est traduite par l'adaptation de l'organisation académique des études. Elle a en outre fait apparaître la contrainte nouvelle de diplômé au moins 10 étudiants en moyenne annuelle sur 5 ans pour assurer le maintien de la filière. Celle-ci a conduit l'IEPSCF Mouscron à se regrouper avec d'autres établissements d'enseignement de promotion sociale, pour proposer une codiplomation du bachelier en Informatique de gestion. Ce processus se traduit en particulier par la mise en place d'une plateforme commune d'enseignements et l'évaluation commune de l'épreuve finale du TFE.

La modification du dossier pédagogique du bachelier en Informatique de gestion dans les établissements d'enseignement de promotion sociale, intervenue en 2013, a entraîné une adaptation du programme, en conservant néanmoins l'organisation cyclique antérieure des enseignements : certains modules ne sont pas inscrits au calendrier de toutes les années mais proposés au moins une fois au cours du cursus complet pour l'ensemble des promotions.

Enfin, les réseaux des IPS et le pouvoir organisateur de la communauté française ont développé des ressources et outils propres pour développer la qualité au sein de leurs établissements.

PARTIE 2 : RÉALISATION DU PLAN D'ACTION INITIAL et LE PLAN D'ACTION ACTUALISÉ

Le plan d'action initial (PAI) établi en 2012 était structuré en 5 axes qui suivaient de très près la liste des recommandations des experts :

- l'approche pédagogique/l'aide aux étudiants,
- la transversalité des savoirs et des compétences,
- la formation continue de l'équipe enseignante,
- l'ouverture sur l'extérieur et
- le développement des techniques.

Cette structure avait le mérite d'organiser une longue liste de points d'importance disparate dont certains sont plutôt des objectifs permanents que des actions à réaliser pendant la période.

Le bilan de réalisation de ce PAI établi en 2016 dresse un état précis des actions conduites mais selon une approche regroupant celles-ci autour de deux seuls axes : l'approche pédagogique/aide aux étudiants et le développement des techniques. Il en résulte un inventaire plus confus. Comme l'Institut a mené néanmoins l'exercice avec un grand sérieux, il s'est aperçu de lui-même de l'inconvénient de cette approche et a rectifié la présentation dans le plan d'actions actualisé construit sur une nouvelle structure en 4 axes.

Le bilan commenté du PAI reprend la structure adoptée en 2016.

Axe 1 : l'approche pédagogique/l'aide aux étudiants

La plupart des actions ont été réalisées. Bien que les contraintes provenant du nouveau dossier pédagogique n'aient pas toutes trouvé des réponses définitives, elles ont amené la mise en place d'une fiche formalisée par unité d'enseignement prenant la forme d'un « contrat pédagogique » (fiche validée par le réseau de la Fédération Wallonie-Bruxelles), d'une grille de cotation standardisée et de réunions de concertation. Des contacts ont été établis avec le FOREM afin d'assurer

l'adéquation permanente de l'enseignement avec les besoins du monde du travail. L'offre de cours en néerlandais a été ouverte.

La visibilité de l'Institut a été améliorée par la refonte du site internet et le renouvellement des différents supports physiques de communication.

Parmi les actions restant à finaliser, le comité de suivi relève la cotation ECTS des unités d'enseignement, la concertation avec les professionnels (notamment la mise en place d'un conseil de développement) que ce soit sur les compétences, les connaissances ou les attentes. La relation aux anciens étudiants reste également à développer.

Axe 2 : le développement des techniques

Ces actions concernaient l'équipement de l'Institut. Le matériel a été renouvelé et des serveurs puissants mis en place. La plateforme collaborative *Claroline* est utilisée avec satisfaction par les enseignants et consultée par les étudiants. L'administration est gérée avec le logiciel Enora recommandé par le PO.

Toutes les actions ont été ici réalisées.

Le plan d'action actualisé (PAA, présenté en 2016 dans le dossier d'avancement) est structuré avec pertinence autour de 4 axes :

- Gouvernance,
- Démarche qualité,
- Pédagogie et évaluation,
- Ressources humaines et matérielles.

Cette nouvelle structure permettra de se rapprocher opportunément du référentiel de l'AEQES dans la perspective de la prochaine évaluation externe et est de nature à favoriser la convergence des établissements impliqués dans la codiplomation. Ce dernier point ne se traduit cependant pas encore par une affirmation explicite des objectifs stratégiques qui sous-tendent le PAA.

Le PAA ne comporte curieusement pas d'échéances d'action au-delà de 2017 et ne fixe donc pas des objectifs nouveaux ou réactualisés de travail et d'amélioration pour les prochaines années, avant la prochaine évaluation de l'AEQES. Certaines des actions ne relèvent pas d'un plan d'amélioration mais d'un simple plan de travail (telles que : « organiser l'épreuve intégrée conjointement »).

Le développement des partenariats, pointé comme une faiblesse particulière dans la SWOT proposée par l'établissement dans son dossier d'avancement et qui est de nature à favoriser l'employabilité des diplômés, n'apparaît pas comme un axe spécifique et pourrait être porteur d'actions plus variées.

Enfin, l'augmentation des effectifs constatés à Mouscron n'est pas accompagnée de mesures visant à favoriser l'accroissement du nombre de diplômés, (en cherchant notamment à mieux connaître les étudiants qui n'obtiennent pas le bachelier). La réflexion engagée sur la non-présentation de l'épreuve intégrée et la piste envisagée de présenter un portfolio comme réflexion sur le travail de l'étudiant plutôt qu'un TFE, suggèrent une action possible et pertinente pour ce plan actualisé.

PARTIE 3 : RECOMMANDATIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT D'UNE CULTURE QUALITÉ

La période qui a suivi la visite d'évaluation initiale de 2012 a été propice à une profonde réflexion sur la qualité. La réalisation du plan d'actions initial a donné lieu à une analyse critique de ce premier exercice et il en a été reconnu l'excès de détails. Le résultat en est aujourd'hui un plan d'action actualisé beaucoup plus proche d'une trame classique répondant à des préoccupations internes révélées par l'analyse SWOT. La réflexion a été nourrie entre autres par les outils du réseau de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ainsi que le guide pour la gestion de qualité dans l'enseignement de promotion sociale⁴ qui propose quatre axes en cohérence avec l'activité de l'Institut. L'évaluation AEQES a constitué un accélérateur de la démarche dont la nécessité était déjà ressentie.

La prise de conscience de la qualité a amené un changement positif du mode de fonctionnement. L'existence au sein de l'équipe pédagogique d'un responsable qualité qui fait en partie fonction de coordinateur pédagogique est un élément très positif. La réunion semestrielle d'une commission qualité dont attestent les comptes rendus confirme cette appropriation de la culture qualité.

Notant le progrès dans la rédaction du plan d'actions actualisé, les experts du comité de suivi recommandent toutefois de bien distinguer ce qui est « action » possédant une date d'échéance de ce qui est « objectif général ou stratégique » pérenne, pouvant se décliner en axes puis en actions. Ces objectifs trouvent leur place plutôt dans un document de stratégie ou de politique générale. Ce PAA apparaît aussi perfectible dans sa précision, la planification de ses actions sur la durée voire sur les résultats attendus, en se dotant d'indicateurs mesurables (ce besoin correspond au diagnostic interne effectué avec l'outil des EPS qui relève la faiblesse du volet évaluation).

Le comité de suivi a entendu les directeurs des établissements concernés par le rapprochement⁵ et compris que celui-ci avait l'ambition d'aller au-delà de la pérennisation des formations. Au moment de cet entretien commun, le partenariat portait sur l'organisation commune de l'épreuve intégrée et visait à s'étendre à l'organisation des stages. Les établissements ont amorcé le rapprochement pour anticiper une nécessité imposée à court terme par l'insuffisance du nombre de diplômés à l'échelle de chaque établissement. Cette démarche, perçue comme inéluctable, favorise un travail de fond sur l'offre pédagogique conjointe des établissements impliqués.

Le comité de suivi recommande de décrire formellement l'enjeu stratégique du rapprochement afin de fournir des repères précis aux personnes chargées de le développer, notamment les enseignants qu'il convient d'associer étroitement.

Pour faciliter la mesure du degré de réalisation des actions inscrites dans les plans, le comité de suivi recommande la mise en place d'indicateurs de pilotage.

L'Institut est invité à mieux connaître sa population étudiante et à suivre les parcours de ses diplômés, au moins sur cinq ans, dans le but d'adapter sa pédagogie et de lutter contre l'échec.

Enfin, l'Institut est encouragé à développer les partenariats avec le monde professionnel en vue d'améliorer l'employabilité de ses diplômés.

⁴ Disponible au lien suivant : <http://www.enseignement.be/index.php?page=27201> (consulté le 4 mai 2017).

⁵ à l'exception de l'une d'entre elles empêchée de participer à cet entretien commun mais n'étant toutefois pas encore concernée par la codiplomation en 2016/2017.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Le comité de suivi a constaté une appropriation de la démarche qualité par tous et l'existence de bonnes pratiques.

Les instances et fonctions existantes montrent un fonctionnement réel et productif dont les résultats sont appréciés. Cependant, leur visibilité et leur légitimité seraient renforcées par une meilleure communication vers les étudiants.

L'enjeu des prochaines années est constitué par le rapprochement des établissements en vue d'une codiplomation. Si le fait générateur de celle-ci résulte d'une démarche opportuniste liée au décret « paysage », le rapprochement mérite une plus grande ambition pour se transformer en réel projet stratégique pour l'ensemble des établissements concernés.



Évaluation de suivi
Informatique
2016-2017

Droit de réponse de l'établissement évalué

Commentaire général éventuel :

L'établissement ne souhaite pas formuler d'observations de fond

Page	Partie	Point ¹	Observation de fond

Nom et signature du(de la) Directeur(-trice)

Jean - Emmanuel LASSALLE

Nom et signature du (de la) coordonnateur(-trice) de l'autoévaluation

Sbai Ahmed

¹ Mentionner le paragraphe ou le n° de la ligne.



Droit de réponse de l'établissement évalué

Commentaire général éventuel :
Nous remercions les auditeurs pour la qualité de leur écoute.

L'établissement ne souhaite pas formuler d'observations de fond

Page	Partie	Point ¹	Observation de fond

Nom et signature du(de la) Directeur(-trice)

Marc BIEVELEZ,

Nom et signature du (de la) coordonnateur(-trice)
de l'autoévaluation

Suzanne LECOCQ,

¹ Mentionner le paragraphe ou le n° de la ligne.



Évaluation de suivi
Informatique
2016-2017

Droit de réponse de l'établissement évalué

Commentaire général éventuel :

L'établissement ne souhaite pas formuler d'observations de fond

Page	Partie	Point ¹	Observation de fond

Nom et signature du(de la) Directeur(-trice)

HOGNE Pascale

Nom et signature du (de la) coordonnateur(-trice) de l'autoévaluation

NICOLETTI Céline

¹ Mentionner le paragraphe ou le n° de la ligne.



Évaluation de suivi
Informatique
2016-2017

Droit de réponse de l'établissement évalué

Commentaire général éventuel :
Les modifications apportées aux éléments liés à la codiplomation du BACHELIER EN INFORMATIQUE DE GESTION pour le rapport de suivi commun aux établissements : IEPSCF COLFONTAINE, IEPSCF MOUSCRON, IEPSCF PÉRUWELZ, IPEPS WALLONIE PICARDE sont totalement satisfaisantes.

L'établissement ne souhaite pas formuler d'observations de fond

Nom et signature du(de la) Directeur(-trice)

Chantal Dierick
IPEPS de Wallonie picarde

Nom et signature du (de la) coordonnateur(-trice)
de l'autoévaluation

Chantal Dierick
IPEPS de Wallonie picarde